



# Négociation de l'Accord Nouveaux Médias

## Déclaration de la CGT

Paris le 12 novembre 2012

Alors que la négociation «nouveaux médias» reprend après plusieurs mois d'interruption, la CGT tient à réaffirmer son désaccord avec le texte proposé jusqu'à présent par la direction. Ce projet relève d'une approche erronée, dangereuse et inacceptable.

Erronée parce que ce texte considère la radio comme une activité «historique», appartenant au passé, et la met sur le même plan que les activités nouveaux médias. S'il était appliqué tel quel, la radio ne serait plus pour Radio France qu'une activité parmi d'autres.

C'est en contradiction avec ce qu'avaient indiqué à la CGT les membres du cabinet de la ministre de la Culture au printemps dernier : "le multimédia ne devait pas se faire au détriment du cœur de métier", c'est à dire la radio. Non seulement cela ne correspond pas à nos missions mais ce serait prendre le risque d'affaiblir notre activité, la radio, alors que celle-ci n'est pas en danger.

Contrairement à la presse, dont les ventes et les recettes publicitaires chutent, les nouveaux médias ne sont pas un enjeu de survie pour Radio France. La radio se porte plutôt bien, ses audiences sont en hausse, et Radio France dépend peu de la publicité. Nous n'avons aucun intérêt à essayer de jouer les "bi-média", surtout quand le gouvernement ne nous en donne pas les moyens mais réduit au contraire notre budget.

Il faut réaffirmer que la radio constitue l'activité première et principale de Radio France et organiser les moyens et le travail en conséquence. Les nouveaux médias doivent permettre de mettre en valeur ce que nous produisons pour la radio, pas l'inverse.

Ce projet est dangereux et inacceptable en l'état parce qu'au lieu de fixer un cadre, de dire clairement qui fait quoi et avec quels moyens, il propose de casser les cadres actuels avec le principe "tous contributeurs", ce qui revient à dire que tout le monde peut faire un peu de tout et porte atteinte à la notion de métier. C'est la porte ouverte à l'arbitraire, à la culpabilisation des salariés dans la comparaison de ceux qui contribueront et les autres, donc à une grande souffrance.

Il n'y a aucune évaluation sérieuse, aucune prise en compte précise de la charge de travail supplémentaire que les tâches consacrées aux nouveaux médias vont représenter. Il est dit dans une phrase que ces tâches seront "inscrites dans le temps de travail" et dans la phrase suivante qu'elles pourront "venir s'ajouter au temps de travail"...

La répartition des tâches, le choix des supports, avec éventuellement une "diminution de production pour le support radio", sont laissés à un arbitrage permanent des cadres. A supposer que ce soit applicable, quelle cohérence pourrait-il y avoir dans l'entreprise quand tel cadre privilégiera la radio, tel autre les nouveaux médias et un troisième demandera de tout faire en même temps? Dans de telles conditions, l'accroissement de la charge de travail reposera surtout sur les salariés les moins à même de la refuser, notamment les CDD ou les pigistes.

Nous considérons que ce texte constituerait pour les salariés une modification importante de leur contrat de travail. Nos métiers ou nos fonctions ne prévoient pas la production de contenus multimédias. La photo ou la vidéo sont des métiers à part entière qui ne s'apprennent pas en deux semaines de stage.

La CGT exige des moyens supplémentaires et surtout des postes supplémentaires pour renforcer les équipes dédiées aux nouveaux médias, condition impérative à nos yeux pour que Radio France puisse avoir dans ce domaine une politique vraiment ambitieuse. Nous nous opposerons à un texte qui organise un accroissement de la charge de travail des salariés, un affaiblissement de nos métiers et de notre activité principale, la radio.